

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de retourner ce bulletin renseigné à l'adresse mail : [contact@fire-formations.com](mailto:contact@fire-formations.com)

Le bulletin d'inscription ne fait en aucun cas office d'engagement.

## Renseignements du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction dans l'entreprise \* : .....

Raison sociale \* : .....

Numéro de SIRET \* : ..... Code APE \* : .....

Nom du dirigeant de la société \* : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....@.....

\* ne concerne que les entreprises

## Formation souhaitée

La subrogation de paiement pour les formations prises en charge par les financeurs extérieurs (OPCO, ...) n'est plus acceptée.

Intitulé de la formation : .....

Et :  En présentiel  A distance  Mixte

Lieu de la formation (si présentiel) : .....

Et :  En intra (dans vos locaux)  En inter (dans nos locaux)

Dates souhaitées de la formation : du ...../...../..... au ...../...../.....

**Important :**

*La participation à certaines formations comporte des prérequis figurant sur les programmes correspondants*

# Inscription du/des stagiaire(s)

**Nom de naissance**  
(En majuscule)

**Prénom**  
(Première lettre en majuscule)

**Date de naissance**  
(Au format JJ/MM/AAAA)

**E-mail**  
(professionnel de préférence)


**Date, signature et cachet de l'entreprise**  
(pour les inscriptions d'entreprise)

**Date et signature du stagiaire**  
(pour les inscriptions à titre individuel)



## Conditions Générales de Vente

### Désignation

La société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au : 14 rue De l'Espérance à VILLEJUIF (94800).

F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs met en place et dispense des formations inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, et propose des formations en e-learning (correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning accessibles depuis une plateforme). Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs
- Stagiaire : personne physique inscrite qui participe à une formation en présentiel ou en distanciel
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- Financement Public : Opérateurs de Compétences, FAF de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales, Etat, régions, Pôle Emploi et AGEFIPH

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales dont le Client déclare avoir pris connaissance avant de passer Commande, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et de la licence d'accès au Site.

### Bulletin d'inscription, devis et attestation de présence

Pour chaque formation ou autre prestation, la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs s'engage à fournir un devis au client. Pour valider sa commande de formation ou autre prestation, le Client est tenu de retourner à la société un exemplaire du devis, renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Ce devis, retourné signé par le Client, prévaut comme bon de commande. À la suite de cela, La société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs s'engage pour toute formation commandée à revenir vers son Client afin d'établir un contrat ou une convention de formation indiquant précisément les accords convenus entre La société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs et son Client. À l'issue de la formation, un certificat ou une attestation attestant la présence ou non du - ou des stagiaires - à la formation ainsi que la ou les feuilles d'émargement peuvent lui être fourni(es) sur demande. Important, le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet de F.I.R.E Formations ne fait en aucun cas office d'engagement.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations ou autres prestations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer selon les indications portées sur la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Si le Client a expressément demandé à avoir un accès immédiat au(x) modules e-learning, il renonce à l'exercice de son droit de rétractation : La commande prend effet à compter de la réception du devis signé. Dans le cas d'un Client particulier (personne physique et non morale), le paiement de la formation s'effectue en amont de la formation. Dès réception du paiement, une facture acquittée est transmise au Client. Seul le paiement de la facture, valide l'accès à la formation d'un Client particulier.

### Exercice du droit de rétractation

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre recommandée envoyée par voie postale ou courrier électronique). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette sa déclaration relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un Financement Public, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs ne reçoit pas la réponse de prise en charge du Financement Public au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat ou de la convention. Ce délai de rétractation est également porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats ou conventions conclu-e-s « à distance ». Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite à F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs dans un délai de 15 jours avant la date de la formation. Toute annulation ou report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@fire-formations.com](mailto:contact@fire-formations.com). En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.



## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant formateur pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. Ils sont également consultables en ligne sur le site internet [www.fire-formations.com](http://www.fire-formations.com) /

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution de son fichier clientèle. La société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux du département dont dépend l'Organisme de Formation.